



## **Plus de fonds pour les micro-entreprises en Belgique : le Fonds Européen d'Investissement et Crédal signent un accord dans le cadre de Progress Microfinance**

Le Fonds Européen d'Investissement et la coopérative Crédal ont signé un accord de garantie visant à soutenir des micro-entreprises et des indépendants en Belgique.

Cet accord a été signé grâce à Progress Microfinance, instrument européen de microfinancement, créé par la Commission Européenne et géré par le Fonds d'Investissement Européen. Crédal est une coopérative de financement alternatif, active à Bruxelles et en Wallonie.

Cet accord permet à Crédal d'octroyer plus de crédits à des micro-entrepreneurs (incluant des groupes à risque) et de proposer des prêts plus importants, allant jusqu'à 24.999€ par micro-entreprise.

Cet accord devrait permettre l'accès au financement à près de 180 micro-entreprises belges supplémentaires, dont beaucoup n'auraient pas accès au crédit classique.

Les micro-entreprises souhaitant demander un crédit dans le cadre de Progress Microfinance peuvent directement contacter Crédal en Belgique.

### **À propos de Progress Microfinance**

L'instrument européen de microfinancement Progress (Progress Microfinance) fournit des garanties et des instruments financés à des intermédiaires en microfinance. L'initiative a été lancée avec 203 millions d'euros de financements apportés par la Commission européenne et la Banque Européenne d'Investissement.

Progress Microfinance vise à augmenter l'accès aux financements pour les micro-entrepreneurs, notamment les auto-entrepreneurs/indépendants. Sans pour autant s'y restreindre, il vise en particulier les groupes dont l'accès au marché conventionnel du crédit est limité. Il s'agit notamment de femmes entrepreneurs, de jeunes entrepreneurs, d'entrepreneurs appartenant à une

minorité, d'entrepreneurs handicapés, de gérants individuels, etc. Des prêts inférieurs à 25.000 euros sont mis à disposition par une sélection d'intermédiaires impliqués dans cet instrument. Progress Microfinance ne fournit aucun financement ou garantie directs aux micro-entrepreneurs ou aux personnes.

Crédal représente la 19<sup>ème</sup> transaction signée dans le cadre de Progress Microfinance depuis son lancement en 2010. A ce jour, 74.5 millions d'euros ont été engagés et bénéficieront à des micro-emprunteurs européens. Les pays dans lesquels des accords ont été signés sont la Belgique, la Bulgarie, Chypre, l'Espagne, la France, la Grèce, la Lituanie, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal et la Roumanie.

Pour plus d'information sur cette initiative : [www.ec.europa.eu/epmf](http://www.ec.europa.eu/epmf)

### **A propos du Fonds Européen d'Investissement (FEI)**

La mission principale du FEI est de soutenir les petites et moyennes entreprises européennes (PME), en les aidant à accéder à des financements. Le FEI conçoit et développe du capital-risque et garantit des instruments qui s'adressent spécifiquement à ce segment de marché. Le FEI favorise les objectifs de l'UE en soutenant l'innovation, la recherche et le développement, l'esprit d'entreprise, la croissance et l'emploi. Les engagements nets totaux du FEI à des fonds privés s'élèvent à plus de 6 milliards d'euros à la fin de 2011. Le portefeuille de prêts garanti par le FEI totalise plus de 7,6 milliards d'EUR et concerne près de 220 opérations à la fin de 2011, le positionnant comme un important garant des PME européennes et l'un des principaux garants en micro-finance.

### **A propos de Crédal**

Crédal est une coopérative de financement alternatif fondée en 1984 et dont la finalité est de promouvoir une société plus juste et solidaire. Ses objectifs principaux sont de développer une épargne responsable et de soutenir des projets à plus-value sociale par le biais du crédit et de l'accompagnement.

Depuis 1984, Crédal propose des crédits aux associations et entreprises d'économie sociale (crédit solidaire). En 2000, Crédal démarre son activité de microcrédit destinée à des personnes exclues bancaires pour démarrer ou développer une activité professionnelle. Depuis 2004, Crédal propose également des crédits sociaux accompagnés aux particuliers ayant des revenus modestes et souhaitant acquérir des biens indispensables à leur quotidien.

Le microcrédit professionnel est destiné aux micro-entrepreneurs qui souhaitent lancer ou développer leur activité mais qui ne peuvent obtenir un financement adapté dans une banque. Les montants prêtés vont de 500€ à

12.500€, remboursables en 48 mois maximum et le taux débiteur est de 5%. Depuis 2010, le montant demandé peut atteindre 24.999€ pour des projets professionnels spécifiques (développement durable,...).

En 2011, Crédal a octroyé 93 microcrédits pour des micro-entrepreneurs.

Crédal accompagne et conseille ses clients avant et après l'obtention du microcrédit. Avant le crédit, le projet professionnel et le budget personnel du client sont attentivement étudiés par un conseiller afin de s'assurer de la viabilité du projet et de prévenir le surendettement du client. Le client est accompagné gratuitement pendant 2 ans après l'obtention du crédit.

Contacts presse:

**EIF:** David Yormesor, d.yormesor@eif.org - www.eif.org

**Crédal:** Bernard Horenbeek, directeur - 010/48.34.70

Nathalie Denis, coordinatrice Microfinance - 010/23.56.86 -  
[nathalie.denis@credal.be](mailto:nathalie.denis@credal.be) - [www.credal.be](http://www.credal.be)